

Une mission de suivi répond aux besoins d'aide technique supplémentaire des pouvoirs publics, dans un aspect lié à l'analyse de la stratégie de la dette ou de l'aide, tel que la mise à jour des stratégies de désendettement en vue de négocier l'allégement avec les principaux créanciers, notamment le Club de Paris ; dans le cadre du processus PPTTE, pour négocier des accords de nouveaux financements, notamment étudier la viabilité d'aller sur les marchés de capitaux internationaux ou les options de restructuration du portefeuille de dette intérieure. En termes de services fournis, la mission peut être consultative et/ou elle peut offrir des formations à court terme aux fonctionnaires.

La mission débouche sur un rapport aux pouvoirs publics.